

## TOURISME : Un 1er périmètre défini pour le projet de classement du Ballon d'Alsace

La ministre de l'Environnement a donné son accord le 24 février dernier pour que l'instruction du dossier concernant le classement du Ballon d'Alsace - géré par [DESTINATION BALLON D'ALSACE](#) - en « Grand site » de France se poursuive. Ainsi mardi 26 avril, à la préfecture de Belfort, un 1er périmètre, non définitif, a été adopté pour le projet de classement : 18.000 ha englobant le Ballon d'Alsace, le site classé de Rouge-Gazon et celui des Belles-Filles. Le classement en Grand Site permettrait de prétendre à des subventions supplémentaires pour l'ensemble du périmètre retenu. [www.smiba.fr](http://www.smiba.fr)